



Le Fonds de Solidarité du Prospecteur : notice

- **Qu'est ce que le FSP ?**

Il s'agit d'un mouvement solidaire interne à l'Association Nationale pour la Détection de Loisir.

- **Quel est son rôle ?**

Dans un premier temps, il servira à apporter une aide financière aux adhérents qui, pour une raison ou une autre, devraient faire réparer leur appareil de détection chez un professionnel. Pour un appareil encore sous garantie, cela pourra concerner le remboursement des frais d'envoi postaux.

Il n'est pas interdit de penser que très vite ce principe soit étendu à d'autres risques spécifiques à notre loisir, comme la location de détecteurs dans l'attente de retour de réparation, aide financière en cas de problèmes judiciaires, etc. Nous attendrons de voir les premiers résultats de l'action.

- **De quel montant est cette aide ?**

Chaque membre de l'ANDL est libre d'adhérer ou non au FSP. Celui qui adhère au Fonds ne paie rien à l'adhésion, mais s'engage à envoyer un chèque de 2 euros à l'ANDL lorsqu'un membre à un problème de détecteur. Plus il y aura d'adhérents plus la somme sera importante. Elle ne peut cependant dépasser le montant total de la réparation, le surplus rejoindra donc la caisse de l'association en vue d'autres opérations solidaires.

- **Comment et à qui est-elle versée ?**

L'ANDL récupère les chèques envoyés par les adhérents au FSP (si le délai est trop court elle avance la somme), elle prend contact téléphoniquement avec le réparateur et lui fait parvenir la somme collectée. Celui-ci déduira la somme de la facture totale.



- **Mon appareil est chez le réparateur, je suis adhérent au FSP, comment dois-je procéder ?**

Il faut simplement envoyer un message privé sur le forum ou par mail au Président, au Trésorier ou au Secrétaire. Ce message doit comporter les nom, adresse et numéro de téléphone du réparateur. L'ANDL se chargera d'envoyer l'appel à cotisation solidaire, et enverra la somme directement au réparateur.

- **Quelles sont les conditions pour adhérer au FSP ?**

Il faut d'abord être membre de l'ANDL. Ensuite il faut remplir le bulletin téléchargeable dans la rubrique du site intitulée « *LE FOND DE SOLIDARITE DU PROSPECTEUR* » puis le renvoyer par courrier au Secrétaire.

Pour adhérer, c'est par là !

Pour poser vos questions et étoffer ce document, c'est sur le forum !